

ANNEXES

Masque

- Article 16.1-2-3 du Code Civil <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- test de niveau de CO2 dans les masques <https://www.youtube.com/watch?v=H51ud4X7DNc>
- <https://fr.sott.net/article/35687-La-science-est-concluante-les-masques-n-empechent-PAS-la-transmission-des-virus>
- Article Le "Port du masque" par le physicien Philippe Guillemant <https://www.nexus.fr/actualite/billet-dhumeur/masque-philippe-guillemant/>

Test de dépistage

- <https://advitae.net/articles-sante/2.Medicine-et-societe/Les-ecouvillons-pour-le--depistage-du-COVID-et-la-maniere-dont-ils-sont-utilises-pourraient-compromettre-votre-barriere-hemato-encephalique.943.html>
- <https://micheldogna.fr/des-pistage-et-vaxxins-tout-faux/>

Vaccination

- <https://www.santeglobale.world/> : dans le menu : « actualité » - « newsletter » - recherche : nanoparticules.



PROTEGEONS NOS ENFANTS !

LA SANTE DES ENFANTS EST EN DANGER

L'OMS, les médias nous disent-ils la vérité ?

LE MASQUE



- **Diminue l'apport en oxygène, le gaz carbonique et les toxines expirés sont ré-inhalés.**
- **Affaiblit le système immunitaire, nous rendant plus fragile aux maladies.**
- **Baisse la concentration et les facultés cognitives.**
- **Pas de preuves de l'efficacité du masque.**

Voulons-nous détruire la santé de nos enfants ?

**Plus d'informations sur: <https://www.conseilnational.fr>
et sur: <https://www.conseilnational.tv>**

Conseil National de Transition

TEST DE DEPISTAGE PCR

(Polymerase Chain Reaction) de Kary Mullis

- Le test ne peut en aucun cas diagnostiquer et reconnaître des virus infectieux (Covid, grippe...). Par contre il peut « détecter des séquences génétiques de virus, mais pas les virus eux-mêmes. »
- Le test peut se révéler positif par la détection de mémoires de maladies virales déjà passées (grippe ou vaccins anti-grippe...).
- L'écouvillon peut fragiliser, voire détruire la barrière hémato-encéphalique, protectrice du cerveau. Cela peut entraîner de nombreux symptômes, comme fatigue chronique, anxiété, convulsion,..., jusqu'à des maladies comme l'autisme, le cancer,...

Donc extrêmement dangereux pour la vie de nos enfants !

La loi « Kouchner »

du 04 mars 2002 n° 2002-303, art. L1 111-4 du Code de la Santé Publique : « Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement... Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué **SANS LE CONSENTEMENT LIBRE** et **ÉCLAIRÉ** de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment ».

VACCINATION

- Que contiennent les vaccins ? Entre autres, des produits toxiques: métaux lourds, carcasse d'animaux moulue, antibiotiques,...
- (environ 26 produits).
- La vaccination diminue les défenses immunitaires.
- Le futur vaccin contiendra en plus une puce (nanoparticules).
- Avec la technologie et la 5G nous serons tracés 24h / 24 : plus de vie privée, plus de liberté...

Que choisissons-nous ?

Des attestations sur l'honneur, à remplir par le médecin ou l'infirmier(e), engageant sa responsabilité quant à l'innocuité du test et du vaccin sur la santé de l'enfant sont disponibles.

Vous pouvez les demander par mail à l'adresse suivante :
milenacapomaccio@gmail.com